

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-20 | Sport – Convention et Subvention exceptionnelle – Angers Métropole Cyclisme 49 (AMC49) – Course Cycliste Les Boucles de Cé

Monsieur René RAVELEAU, adjoint au Maire chargé des sports et des loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1111.4,

Considérant l'organisation par l'association AMC49 de la course cycliste Les Boucles de Cé prévue le 2 juin 2024,

Considérant le projet de délibération annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville Active où il fait bon vivre du 12 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir entre l'association Angers Métropole Cyclisme 49 et la ville des Ponts-de-Cé pour l'organisation de la course Les Boucles de Cé,
- Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention,
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Angers Métropole Cyclisme 49.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

